



Commune de Lignières

Place du Régent 1

2523 Lignières

Téléphone 032 886 50 30

commune.lignieres@ne.ch

www.lignieres.ch

IBAN n° CH52 0076 6000 L001 5180 9



Aux membres du Conseil général

Lignières, le 29 août 2023

Convocation

Le Conseil général de Lignières est convoqué en séance ordinaire

Jeudi 14 septembre 2023 à 20h00
Collège de la Gouvernière – Vy d'Enty 2
Salle polyvalente (salle de gymnastique)

Ordre du jour

1. Appel.
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil général du 6 avril 2023.
3. Approbation de l'ordre du jour.
4. Communications du président.
5. Election du bureau du Conseil général pour la période administrative 2023-2024.
6. Nomination d'un membre à la Commission financière et de gestion suite à la démission de M. François Wermeille.
7. Nomination d'un membre à la Commission des pâturages suite à la démission de M. François Wermeille.
8. Nomination d'un membre à la Commission consultative pour la révision du plan d'aménagement local (PAL) suite à la démission de M. François Wermeille.
9. Nomination d'un membre au collège d'experts pour l'étude de l'assainissement du collège de la Gouvernière suite à la démission de M. François Wermeille.
10. Comptes de l'exercice 2022. Rapport à l'appui.
11. Demande de prise de position concernant la désaffectation du parcours Vita. Rapport à l'appui.
12. Demande de crédit d'engagement de CHF 105'000.- relatif au financement des mandats d'étude parallèles pour l'assainissement du collège de La Gouvernière et de ses alentours. Rapport à l'appui.
13. Demande de crédit-cadre d'engagement complémentaire de CHF 300'000.- et de crédit budgétaire supplémentaire de CHF 200'000.- pour procéder à l'extension et au renforcement du réseau de chauffage à distance en 2021, 2022, 2023 et 2024. Rapport à l'appui.
14. Lettres et pétitions.
15. Motions et propositions.
16. Résolutions, interpellations et questions.
17. Communications du Conseil communal.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Cédric Hadorn

Le secrétaire

Serge Gaillard